

Le concept foucaldien de population à l'épreuve des pratiques contemporaines de conservation. Une enquête philosophique

AUTEURE
Marine FAUCHÉ

RÉSUMÉ

Cette proposition s'attache à mettre à l'épreuve la valeur heuristique du concept de population, tel qu'élaboré par le cours de Michel Foucault au Collège de France en 1977-1978, pour éclairer la gestion contemporaine et tout particulièrement les translocations de populations végétales méditerranéennes à des fins de conservation. Partant d'une tension à l'intérieur du texte de Foucault, entre la population comme corrélatif d'un pouvoir, par opposition au concept plus ancien de « peuple », et la population comme opérateur de scientification entre histoire naturelle et biologie, nous interrogeons le sens de l'usage précis de ce concept dans les pratiques de conservation contemporaine. Si les analyses foucaldiennes qualifiant un type de gouvernamentalité fondé sur la population permettent indéniablement d'interpréter certaines dimensions de ces pratiques, par d'autres aspects ces pratiques y résistent et leur examen peut à l'inverse contribuer à rectifier, ou affiner, le concept d'origine.

MOTS CLÉS

philosophie, conservation écologique, translocations, concept de population, Michel Foucault

ABSTRACT

This proposal consists in a probation of the heuristic value of the concept of population, as elaborated by Michel Foucault's class at the Collège de France in 1977-1978, in order to enlighten the contemporaneous management of Mediterranean vegetal populations, and particularly their translocations with a view to conservation. Starting from a tension within M. Foucault's analysis of the concept of population, both as a correlative power (as opposed to the older concept of "people") and a scientification operator (from natural history to modern biology), we try to enlighten the precise use made of this concept within the contemporaneous conservation practices. Though the foucaldian analysis characterising a type of governementality grounded on the population definitely allow an interpretation of certain dimensions of these practices, by other aspects, these practices prevent a mere application of the concept and their study can, conversely, bring one to precise or refine the original concept.

KEYWORDS

Philosophy, Ecological conservation, Translocations, Population concept, Michel Foucault

INTRODUCTION

Il existe des plantes méditerranéennes typiques, celles qui rendent reconnaissable un paysage de garrigue, qui empreignent d'odeurs de lavande, de thym, de romarin, ou des couleurs inimitables de la vigne en automne, ou du feuillage de l'olivier, les images d'Épinal de la région. À côté de ces espèces largement cultivées, il en est d'autres plus discrètes, moins fréquentes, qui se contentent de n'apparaître qu'occasionnellement au ras du sol entre des tiges plus hautes, de fleurir à contretemps de leurs voisines généralistes, dans quelques espaces protégés ou délaissés par les cultures agronomiques, ou de demeurer en dormance dans les strates inférieures du sol que l'on appelle les banques de graines. Si les asphodèles, l'arbousier ou le genêt d'Espagne ne manquent pas dès que l'on quitte les routes asphaltées, ce n'est pas le cas de ces plantes discrètes et raréfiées : *Gagea pratensis*, *Allium chamaemolly*, *Lythrum thesoides*, *Iris xiphium*, *Astragalus alupecurioides*, que l'on ne repère et reconnaît qu'en compagnie de naturalistes avertis.

Ces espèces endémiques du littoral méditerranéen, du fait des destructions et fragmentations de leurs habitats, se sont raréfiées : nombre d'entre elles figurent sur la liste rouge des espèces protégées. Certaines endémiques emblématiques bénéficient d'une visibilité plus grande (comme la Centaurée de la Clape), parce que patrimonialisées, mais ce n'est pas le cas de la majorité. Le fait qu'elles n'offrent pas de « service écosys-

témique » notoire ne les prive pourtant certainement pas de valeur, aux yeux de ceux qui fréquentent les espaces qui les abritent, peut-être même de ceux qui, sans les fréquenter, trouvent des raisons de se réjouir de la diversité biologique. En particulier, elles constituent un objet privilégié de savoir et d'action des praticiens de la conservation, qui s'attachent à étudier l'évolution de leurs populations et, parfois, à les transloquer, c'est-à-dire à en déplacer volontairement des individus afin de renforcer ou de créer une population.

Par son caractère d'emblée pratique, à la fois descriptif et normatif, le champ épistémique de la conservation se prête tout à fait à une analyse foucauldienne, qui envisage les concepts comme des opérateurs à la fois de savoir et de pouvoir. Son vocabulaire largement empreint d'économie politique et son style épistémique assumé, propre à une « discipline de crise » (Soulé, 1985) qui agit dans l'urgence et dans l'incertitude, en font un paradigme de science pratique, similaire en ceci à la pratique politique. La date de la constitution académique de cette discipline, quelques années seulement après les cours de Foucault sur le sujet, en 1985, facilite encore le rapprochement, qui consisterait alors à voir dans ce champ épistémique l'extension du domaine d'application d'un type de pouvoir qui infiltre les processus naturels pour les orienter : un gouvernement de la nature. Mais un tel rapprochement rend-il compte avec justice de ces pratiques, considérées dans leur précision ? L'on se propose ici de mettre la réflexion foucauldienne à l'épreuve de pratiques contemporaines de conservation observées au fil d'une enquête empirique, pour déterminer ce qui, du cours de 1978 (repris dans Foucault, 2004), conserve indéniablement une portée heuristique pour envisager les activités des praticiens sur la biodiversité méditerranéenne, et ce que l'enquête empirique peut affiner, rectifier, préciser, ou contredire, quant au concept de population. Il s'agit donc d'un travail de philosophie empirique, qui joint l'étude précise de certaines idées directrices du cours de Foucault de 1978 et une enquête de six mois au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier (CEFE) : nous nous attachons à déterminer ce que la réflexion foucauldienne permet de saisir, et d'interpréter, dans les pratiques contemporaines de gestion des populations endémiques méditerranéennes, à partir de quelques cas choisis, en réfléchissant d'autre part à ce que les problématiques contemporaines de la conservation de la diversité biologique suggèrent d'affiner, préciser ou écarter, dans l'appareil conceptuel foucauldien.

1. LE CONCEPT DE POPULATION, DU TEXTE AU LABORATOIRE

L'on partira d'une tension repérable dans le cours de Michel Foucault, au sujet du concept de population : ce dernier est d'abord travaillé et construit comme le corrélatif d'un type de technologie de pouvoir, que sont les dispositifs de sécurité. À ce titre, la population s'oppose en premier chef au peuple, plus ancienne fiction de philosophie politique, porteuse d'une autre vision du souverain, dont le pouvoir s'adresse à des volontés de sujets, qui obéissent ou non, tandis que la population émerge comme une réalité sur laquelle les dispositifs de sécurité ont pris, par le truchement des lois statistiques et des processus naturels qu'il lui est possible de faire jouer. C'est tout l'enjeu des trois premiers cours que de démarquer conceptuellement les mécanismes disciplinaires des dispositifs de sécurité, et la façon dont la population fait l'objet d'une normation par les premiers, et d'une normalisation par les seconds. Dans cette distinction conceptuelle entre régimes de gouvernementalité, peut-être la plus célèbre du cours de 1978, la population est donc comprise, par opposition au peuple, comme le corrélatif d'un type de pouvoir, saisi dans sa naturalité collective, plutôt que comme un ensemble de volontés individuelles. Or, à la fin du cours du 25 janvier, Foucault reprend ce concept pour le qualifier cette fois comme l'opérateur d'une scientification, la clef de voûte du passage de l'histoire naturelle à la biologie moderne, dans la ligne qui va de Lamarck à Darwin, en passant par Cuvier. Cette fois, le concept de population ne s'oppose pas à celui de peuple, mais bien plutôt à celui d'espèce, qui par sa dimension essentialiste apparaît comme un obstacle épistémologique à la conception évolutionniste.

La tension que nous voulons dégager ici est la suivante : si dans le premier travail conceptuel, qui oppose population à peuple, le concept de population est l'opérateur qui rend possible une naturalisation des sujets (bien visible lorsque Foucault souligne l'apparition de l'expression « d'espèce humaine », qui vient se substituer à celle de « genre humain »), à l'inverse, dans le tandem population / espèce, le concept de population est ce qui autorise une historicisation, et même une situation, à la fois spatiale et temporelle, d'une espèce donnée. Dans le premier cas, la population est ce qui, considéré sous sa détermination naturelle, s'offre à la prise statistique ; dans le second, c'est ce qui, historicisé, peut être conçu sous l'aune d'une évolution temporelle. Bref, si la population naturalise le peuple, à l'inverse, elle historicise l'espèce.

Cette tension se retrouve dans les pratiques de conservation contemporaines. Parfois, le concept de population est en effet l'opérateur d'un savoir-pouvoir qui joue directement sur le collectif, en passant outre les spécificités des individus afin d'accéder à une prise par les statistiques. Mais parfois, à l'inverse, si l'on privilégie le concept de population, c'est pour écarter la dimension essentialiste de celui d'espèce, par exemple dans la requalification des dites « espèces invasives » en « populations envahissantes ». Plus largement, si

la juridiction propose une liste « d'espèces protégées », c'est toujours sur une population située que l'on travaille – à l'exception du cas extrême où espèce et population coïncident, c'est-à-dire où ne demeure qu'une seule population d'une espèce donnée. Bien souvent, en conservation, ce sont les caractères d'une population, plutôt que ceux de l'espèce, qui lui confèrent une valeur à protéger, à l'exemple des populations en limites d'aires de distribution, à fort enjeu conservatoire, parce qu'elles s'hybrident et amènent des formes inédites de vivants, ou des populations isolées, qui développent des particularités génétiques. Ce sont ces usages spécifiques du concept par les sciences de la conservation que nous voudrions exposer et interpréter dans ce premier temps.

Figure 1. Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) sur le domaine de la Tour du Valat, en Camargue (photo: N. Beck -Tour du Valat)



2. DU GOUVERNEMENT DE LA POPULATION À LA GESTION DES POPULATIONS

Il s'agirait ici de réfléchir non plus à ce qu'il désigne, mais bien à la valeur opératoire que prend le concept de population en conservation contemporaine: est-il là aussi le lieu d'un jeu sur les processus naturels, d'une régulation, d'une normalisation? Bien des rapprochements peuvent être effectués entre des techniques de conservation et les techniques de gouvernement posées comme paradigmatiques par Foucault dans son cours de 1978. N'est-il pas tentant par exemple de voir dans le tandem de régimes de gouvernementalité délimités par Foucault lors de son analyse du phénomène de la disette, un modèle de lecture des dispositifs de conservation contemporaine? La discipline (qui contraint, réglemente, formule des lois quant au stockage des grains) se poserait en contraste avec le dispositif de sécurité (qui régule, intègre, laisse faire la « libre circulation des grains») comme contrastent le parc, ou l'aire protégée, et la trame verte et bleue, ou le corridor écologique. De la même façon, peut-on lire les techniques de colonisation ou d'évolution assistée comme de nouvelles versions des technologies de pouvoir préventives dont Foucault trouvait un exemple paradigmatique avec la vaccination? Si « agir dans l'ordre de la politique, c'est encore agir dans l'ordre de la nature » (Foucault, 2004), peut-on dire symétriquement qu'agir dans l'ordre de la nature, c'est encore agir d'une manière politique? Ce sont les intérêts et limites de ces analogies qu'il s'agira ici de discuter.

Notre fil conducteur consiste en une caractéristique de l'usage du concept de population par les sciences de la conservation. Dans ce champ, en effet, l'on ne s'attache jamais à une population comme le corrélatif unique d'un pouvoir, comme le fait Foucault lorsqu'il s'attache à distinguer ses régimes de gouvernementalité. Une population, dans une approche écologique, est toujours considérée dans ses relations avec d'autres populations d'espèces cohabitantes, et dans une approche conservacionniste, en lien avec le concept de biodiversité (Maris, 2010). Comment articuler alors les aspects de normalisation, indéniablement portés par le concept et que la conservation met en œuvre, et l'objectif fondamental de la conservation, qui est celui d'un maintien de la diversité ou d'un potentiel de diversification? Car plutôt que comme une politique de normalisation, la conservation s'envisage bien comme une « politique de maintien, voire d'accroissement, du champ des possibles » (Mathevet *et al.*, 2012). Que font alors les populations, considérées dans leur pluralité, à la population? Ou plutôt que fait la population écologique à la population biologique? On identifiera ici ce que la considération d'une population toujours intriquée à d'autres, d'espèces différentes, vient affiner ou décevoir, dans le concept foucauldien.



Figure 2. *Limonium legrandii*, pris dans sa niche écologique et cortège végétal auquel il est associé, sur la réserve naturelle de Sainte Lucie, commune de Port-La-Nouvelle, dans l'Aude (photo : auteur)

3. LA POPULATION AU DÉFI DES TOUTES PETITES POPULATIONS

Si, pour Foucault, ce concept est l'opérateur qui permet le basculement de l'histoire naturelle à la biologie moderne, il est intéressant de décaler le point d'analyse pour s'intéresser non plus à la force opératoire du concept, mais plutôt à ses limites. L'une de ces limites apparaît dans les cas de populations extrêmement réduites qui font l'objet d'actions de conservation. Ces cas correspondent à une problématique presque consacrée, en conservation : celle des « toutes petites populations » (Blondel, 2012), c'est-à-dire des ensembles d'individus qui, par leur nombre restreint, se soustraient aux lois des grands nombres et aux approches déterministes classiques de la dynamique des populations. Lorsque la population est restreinte de la sorte, elle est davantage gouvernée par des aléas, des événements imprédictibles, que par des probabilités, et par conséquent échappe à l'écologie prédictive (Maris *et al.*, 2018). Les praticiens des sciences de la conservation se trouvent parfois confrontés à de telles populations, dans la région

méditerranéenne, dont la petitesse condamne à l'inanité les modélisations démographiques ou les matrices génétiques qui prédisent le succès de la reproduction : une sécheresse estivale, le passage d'un animal qui piétine ou d'un curieux qui cueille sont alors les véritables facteurs de risques. Parfois encore, ce n'est pas par défaut quantitatif mais par des caractéristiques de répartition que les réalités naturelles échappent au concept de population. En effet, le critère qui permet de définir une population comme un tout, en écologie, est celui de la possibilité pour un pollinisateur de circuler entre chacun des individus. La traduction de ce critère, en génétique des populations, c'est l'hypothèse de la panmixie : la probabilité égale, pour un individu de la population, de se reproduire avec chacun des autres. Or, il arrive que les ensembles d'individus que l'on souhaite conserver se trouvent répartis entre tâches de présence, éloignées les unes des autres par plusieurs dizaines voire centaines de mètres, ce qui falsifie l'hypothèse d'un pollinisateur en mesure de circuler de l'une à l'autre. Il ne s'agit alors plus d'une population mais de différentes sous-populations, et à nouveau la possibilité de les connaître par une prise statistique générale se trouve parfois compromise. Face à ces difficultés, les praticiens développent alors de nouvelles façons de connaître, de nouvelles « prises » sur le vivant, afin de suivre l'évolution des végétaux concernés, et de nouvelles techniques de savoir qui s'émancipent de la population comme objet (Gauthier, 2013).

Figure 3. Groupement isolé d'individus d'une population d'*Iris xiphium* disposée en tâches, faisant l'objet d'un renforcement de population conduit par le CEFE (photo : Virginie Pons, www.cefe.cnrs.fr/fr/ressources/flore-virtuelle)



Nous développerons ici quelques cas choisis de de suivis démographiques de populations, dont la petitesse amène les facteurs stochastiques à prendre davantage d'importance que les paramètres prédictibles. On s'appuiera aussi sur le cas d'une population « virtuelle », c'est-à-dire consistant presque uniquement en une banque de graines en dormance, à fort enjeu conservatoire, et pour la gestion de laquelle, à nouveau, se mettent en œuvre des actions qui déçoivent, renouvellent, ou décalent, les dispositifs de sécurité foucaaldiens.

RÉFÉRENCES

Blondel J., 2012, *L'archipel de la vie*, Paris, Buchet-Chastel.

Foucault M., 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France. 1977-1978*, Paris, EHESS–Gallimard–Seuil, coll. « Hautes études ».

Gauthier P., 2013, « C'est possible: suivre une population sans pouvoir identifier les individus », *Espaces naturels*, n° 41. p. 27.

Maris V., Huneman P., Coreau A., Kéfi S., Pradel R., Devictor V., 2018, "Predictions in Ecology: Promises, Obstacles and Clarifications", *Oikos*, n° 127, p. 171-183.

Maris V., 2010, *Philosophie de la biodiversité. Petite éthique pour une nature en péril*, Paris, Buchet-Chastel.

Mathevet R., Thompson J. D., Bonnin M., 2012, « La solidarité écologique: prémices d'une pensée écologique pour le XXI^e siècle? », *Écologie et politique*, vol. 44, p. 127-138.

Soulé M. E., 1985, "What is Conservation Biology?," *BioScience*, 35(11), p. 727-734.

L'AUTEURE

Marine Fauché

Université de Montpellier – CEFE

marine.fauche@cefe.cnrs.fr